

Département de la
MOSELLE

COMMUNE DE FOLKLING

Arrondissement de
FORBACH

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers
élus :
15

Séance du 5 OCTOBRE 2026 à 19H00

Sous la présidence de M. Bernard DE FEYTER, maire

Conseillers en fonction :
15

Présents :
15 puis 14

Nombre de procurations :
0

Présents :

M. DE FEYTER	M. PRODÖHL	Mme MALINI
M. SZCZERBOWSKI	M. TRANI	Mme STARCK
M. GOUJON	M. WAGNER	Mme NICOLAS
M. SIEBERT	M. REGIANI	Mme MALIZIA
Mme MATHI	Mme SCHEFFER	Mme ALTMEIER

Absents excusés :

Mme MALIZIA (à partir du
point n°4

Procuration donnée à

Secrétaire : Mme SCHEFFER

1. BUDGET PRINCIPAL 2026 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Maire rappelle que le budget étant un acte d'autorisation et de prévision, il doit être ajusté en cours d'exercice pour tenir compte de la mise en œuvre des projets, d'éventuels événements imprévus et des notifications de recettes qui parviennent à la Commune.

Ces événements viennent modifier les autorisations initiales du budget primitif voté pour l'exercice 2026.

OBJET DE LA DECISION MODIFICATIVE

Le Maire rappelle qu'une subvention de 15000€ a été attribuée et versée en 2025 pour un estimatif de dépenses de 50000€ HT pour le programme : « Création d'un plateau routier rue de Tenteling ». Or, les dépenses finales réelles se sont élevées à 45 169.58 € HT et il convient ainsi de reverser le trop-perçu à l'Etat à hauteur de 1449.13€.

Les crédits de cette dépense nouvelle ne figurent pas au budget 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de modifier le budget primitif principal 2026 comme suit :

DEPENSES INVESTISSEMENT		DEPENSES INVESTISSEMENT	
Article	Mouvement	Article	Mouvement
202 Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	- 1 500€	1345 Fonds équip. non amort. - Amendes radars auto et amendes police	+ 1 500€

2. DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ SEW USOCOME, PORTANT SUR L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE FABRICATION DE MOTEURS ÉLECTRIQUES SUR LA ZAC FORBACH SUD A OETING (57600) - AVIS

Une consultation du public par voie électronique est organisée du 10 août 2026 au 10 novembre 2026 inclus (3 mois) , sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Sew Usocom, portant sur l'exploitation d'une installation de fabrication de moteurs électriques sur la ZAC Forbach Sud à Oeting (57600).

Le projet est soumis à évaluation environnementale.

Durant la période de consultation, le public pourra :

- prendre connaissance des pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale
- formuler ses observations et propositions

À l'issue de la procédure, le préfet de la Moselle statuera, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation.

Article R181-18 : « *Le préfet consulte le conseil municipal des communes sur le territoire desquelles se situe le projet et les autres collectivités territoriales, ainsi que leurs groupements, qu'il estime intéressés par le projet, notamment au regard des incidences environnementales notables de celui-ci sur leur territoire. Les collectivités territoriales et leurs groupements se prononcent dans le délai de deux mois.* ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas se prononcer sur ladite demande,

INVITE les administrés à s'emparer individuellement de la demande et à porter leurs éventuelles remarques sur les registres prévus à cet effet.

3. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MOSELLE (CAF) 2027-2031

Expérimentée puis mise en œuvre sur l'ensemble du territoire national, la Convention Territoriale Globale (CTG) est aujourd'hui le contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et les Caf, pour maintenir et développer les services aux familles. Elle formalise un projet social de territoire partagé sur les champs d'interventions communs, comme la petite enfance, la parentalité, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement et l'habitat.

La CTG a pour ambition de couvrir l'ensemble des missions de la CAF sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France. L'objectif principal est de maintenir et de développer les services aux familles. Depuis 2022, cette nouvelle forme de contractualisation est obligatoire afin que les communes membres continuent à bénéficier des aides de la CAF.

L'échelon intercommunal est privilégié pour la pertinence de l'analyse des besoins et la construction de réponses efficaces, évitant toute concurrence involontaire entre communes et favorisant la complémentarité et la cohérence des réponses aux besoins de la population.

Ainsi, il est proposé de contractualiser avec la CAF sur des politiques ciblées :

- **la petite enfance et le soutien à la parentalité,**
- **l'accès aux droits,**
- **l'animation de la vie sociale et la jeunesse.**

La souplesse de la CTG permet à terme d'inclure d'autres thématiques en fonction de la volonté de la Communauté d'Agglomération et de ses communes membres.

Cette contractualisation s'appuie sur un diagnostic territorial partagé qui a permis d'identifier les ressources et besoins du territoire et de dégager les principales problématiques sociales. Des temps d'échanges ont été menés avec les élus et partenaires du territoire. Cette mobilisation a abouti à la définition d'enjeux communs et à l'élaboration d'un plan d'actions.

Une instance de pilotage est chargée de suivre, mettre en œuvre et évaluer la convention jusqu'en 2031. Elle s'appuie sur le travail opéré par les comités techniques.

Afin de poursuivre l'ambition de renforcer un volet social sur le territoire, la signature de la CTG avec la CAF marque un engagement fort.

Il est donc proposé au Conseil Municipal l'adoption de la motion suivante :

MOTION

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,
- VU** le Code de l'action sociale et des familles,
- VU** l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF),

VU la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2018-2022 arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),

VU la Convention Territoriale Globale de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France 2022-2026,

CONSIDERANT que la démarche d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) est le fruit d'un travail de co-construction avec l'ensemble des partenaires du territoire, afin de mieux répondre aux attentes et besoins de la population dans une logique d'intervention globale,

CONSIDERANT la nécessité de signer la CTG avant la fin de l'année 2026, afin de conserver les financements alloués par la Caf sur l'ensemble du territoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire ou l'un de ses représentants à signer la Convention Territoriale Globale avec la caisse d'allocations familiales de Moselle (CAF) pour la période 2027-2031.

4. FOYER DE GAUBIVING – ACQUISITION D'UN REFRIGERATEUR

Le Maire rappelle que le foyer de Gaubiving est loué à des tiers ou mis à disposition des associations avec vaisselle et équipement électroménager. Depuis plus d'un an, l'un des deux réfrigérateurs du site perd de sa puissance. Il a été décidé de partir sur un équipement neuf et adapté à l'usage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir un réfrigérateur auprès de **DARTY GRAND EST** pour un montant de **499.99€ TTC**.

5. CIMETIERE DE GAUBIVING – ACQUISITION D'UN COLUMBARIUM

Le Maire rappelle que le cimetière de Gaubiving dispose de 2 Columbariums (2 cases et 4 cases). L'état d'occupation actuel nécessite de faire l'acquisition d'un Columbarium 2 cases supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir **1 Columbarium modèle 2 cases pour 6 familles** auprès de la Société **GRANIMOND (Lachambre)** pour un montant de **4 954.85€ HT**.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

POINTS DIVERS

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES EN TOITURE DES ATELIERS - BILAN AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

Le Maire effectue un 1^{er} bilan de la production d'énergie des panneaux photovoltaïques installés en toiture des nouveaux ateliers au 1 Chemin du Grosswald depuis la date d'effet du contrat soit le 01/10/2025.

→ Quantité consommée par 7 bâtiments publics : 15508 kWh

→ Quantité injectée vendue : 18854 kWh

Il ajoute que conformément au contrat signé avec EDF, la commune va percevoir en 2026 les recettes suivantes :

→ Prime investissement : 1^{ère} année 5411.20€ (et les 4 années qui suivent 338.20€ soit un total de 6764€)

→ Revente du surplus : 1442.33€ (7.650 c€/kWh)

DIVERS TRAVAUX REALISES CET ETE

Nature des travaux	Réalisation	Coût TTC	Subventions HT
Rénovation sol salle des fêtes	Les anciennes dalles du sol de la salle principale vétustes et insécures ont été remplacées par du carrelage en gré. Cela concourt au confort des utilisateurs et facilite l'entretien courant.	49 071 €	69%
Confort d'été gymnase	Il a consisté en une combinaison de 3 actions (laque solaire sur toit en polycarbonate + brasseurs d'air + ventilation en pignon). Cela a permis un gain de 8 à 10 degrés, une pratique sportive plus aisée.	47 745 €	50 %
Réfection toiture Chapelle de Gaubiving	Travaux de couverture réalisés autour du conduit extérieur de cheminée en toiture suite à infiltrations.	1 709 €	-
Installation de jeux d'extérieur au sol en cours d'école	Parcours d'activités et marelle thermocollés.	1 170 €	-

CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Le Maire rappelle que, comme décidé, il a été procédé à l'achat et à la remise au syndicat des Apiculteurs de **10 pièges** pour un montant de 467.17€.

Il précise que la présence des frelons a fortement réduit ces derniers mois et que par conséquent le matériel sera mis en place lors de la prochaine vague. Un **plan de communication** sera réalisé en parallèle.

SYNDICAT FORESTIER DE DIEBLING

M. SIEBERT informe le Conseil des dernières décisions prises :

-Accueil du nouveau garde forestier M. FLASQUE Antoine.

Il arrive des Ardennes avec une expérience dans une société forestière et dix ans d'ancienneté au sein de l'ONF.

-Attributions des fonds de coupes, 48 demandes, 30 lots disponibles !

Nous avons pris la décision après vote d'honorer toutes les demandes pour éviter de faire un tirage au sort, et de satisfaire tous nos habitants. En faisant le choix de ne pas les vendre aux entreprises exploitantes. Le relevé s'effectuera dans les 4 prochaines semaines, et sera attribué lors d'une réunion unique ou dans les communes concernées. Les bois devront être sorti dans les 6 mois suivant. Les communes concernées sont : Ippling, Guebenhouse, Diebling, Tenteling, Folkling.

-Appel d'offres pour les bois façonnés.

Les retours se situant entre 44 et 47 euros HT le m3, M. FRITZ Nicolas, Président, se positionne à 33 euros. Il effectuera ces coupes pour la dernière année à ce prix-là.

-L'ONF propose une **exposition itinérante dans les communes** pour faire découvrir à nos enfants et adultes, la forêt et ses richesses, et apprendre à préserver la nature, les gestes aux quotidiens. M. FRITZ Nicolas, Président, peut également intervenir dans les communes avec un groupe d'élèves.

-Situation financière du syndicat : la régularisation des facturations est en cours, la situation est en cours d'amélioration.

DEGRADATIONS PAR L'AGRICULTEUR M. NANTERN AU GROSSWALD

Le Maire rappelle qu'en parallèle de la réalisation de l'aire sportive du Grosswald, un chemin provisoire a été matérialisé ayant nécessité arpentage et pose de piquets par le service technique sur tous le parcours allant du Lotissement Langefelder jusqu'au site. Il s'agissait d'assurer la sécurité de l'accès piéton des usagers, le plus souvent des enfants.

Fin août, nous avons constaté la **dégradation volontaire** des délimitations et du chemin par l'agriculteur M. NANTERN, qui exploite le champ limitrophe. Cette action est la 2ème, **une autre partie ayant été dégradée par le même auteur en 2025.**

Outre les frais engagés par la Commune, nous constatons que le tronçon n'est plus utilisable. **Par conséquent, une plainte a été déposée en gendarmerie le 1^{er} septembre 2026.**

RENTREE SCOLAIRE 2026 : 103 ELEVES ET UN POSTE SUPPLEMENTAIRE

Niveau	Effectifs		Encadrement
PS	14	21	Mme BIRKHOLZ Magali Mme SCHUTZ Virginie (ASEM)
GS gr1	7		
MS	8	22	Mme POINSIGNON Christel Mme DE FEYTER Pierrette (ASEM)
GS gr2	14		
CP	20	20	Mme RIFF Alexia
CE1	6	14	Mme MAIRE Alexia
CE2	8		
CM1	12	26	Mme PINGOT Estelle Mme LETT Lauriane (Remplaçante)
CM2	14		

LANGEFELDER - DEMANDE D'ACHAT DE PARCELLE – M. PARIS Valentin

Le Maire informe que M. PARIS, propriétaire de la parcelle 51 au lotissement Langefelder, a émis le souhait d'acquérir auprès de la commune la bande de terrain située à l'ouest de sa parcelle. La demande a été refusée, l'objectif étant de respecter le plan d'aménagement initial, notamment en maintenant l'intégralité des espaces verts.



CAFPF – THERMOGRAPHIE AÉRIENNE

Organisée par la CA Forbach Porte de France et la Communauté de Communes de Freyming Merlebach, une thermographie par survol d'un avion a eu lieu la nuit du 5 au 6 mars 2026 entre 22H15/1H00. Les résultats pour Folkling sont mis à disposition du public en salle du Conseil Municipal aux horaires d'ouverture du secrétariat.

Cette opération vient en complément des précédentes balades thermiques.

Il conviendra, pour aller plus loin dans l'étude individuelle des logements, de prendre rendez-vous à la Maison de l'Habitat et des Projets à Forbach.

OPERATION DE NETTOYAGE AVEC LES HABITANTS

M. SIEBERT souhaite mettre en place ce type d'opération, à l'instar de celle réalisée en septembre par la ville de Thédling voisine.

ENTRETIEN DES CIMETIERES

M. PRODÖHL indique, que devant la difficulté à assurer un désherbage efficace dans les cimetières, des produits et mesures plus efficaces vont être déployés.

Le Maire M. Bernard DE FEYTER	Le Secrétaire de Séance Mme Céline SCHEFFER
 	